

EXCLUSIF - Emploi : la mesure choc du gouvernement pour favoriser l'embauche des jeunes

 lesechos.fr/economie-france/social/exclusif-emploi-la-mesure-choc-du-gouvernement-pour-favoriser-l'embauche-des-jeunes-1218578

25 juin 2020

Après l'activité partielle, dont les contours ont été arrêtés en deux semaines à peine, place à l'embauche des jeunes. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, entamera la semaine prochaine des concertations tout aussi express pour finaliser les mesures d'un plan que le gouvernement promet très ambitieux et qu'Emmanuel Macron annoncera dans la foulée. Le but fait consensus : éviter que la crise économique ne soit synonyme d'hécatombe pour les centaines de milliers de diplômés qui arriveront sur le marché du travail à la rentrée.

Ces derniers temps, la piste d'une prime forfaitaire tenait la corde, à l'image de ce qui a déjà été annoncé pour les apprentis. Mais une mesure d'exonération est apparue récemment sur la table, a-t-on appris de sources concordantes : plus chère mais aux effets potentiellement plus massifs sur les embauches (c'est le but premier), mais aussi pour la compétitivité des entreprises, puisque le coût du travail pourrait baisser jusqu'à 20 points.

Chômage partiel : ce qui va changer pour les employeurs et pour les salariés

Effet durable

Poussée par le ministère du Travail et actuellement en expertise à Bercy notamment, cette mesure porte sur une exonération des cotisations, non pas patronales car elles ont quasiment disparu au niveau du SMIC (il n'y a donc pas d'effet de levier possible), mais salariales (cotisation vieillesse au régime général, CSG). Ses modalités rappellent un peu ce qui a été mis en place pour le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), c'est-à-dire une sorte de crédit - de charges sociales et non pas d'impôt -, mais qui ne serait pas différé dans le temps.

Concrètement, pour chaque embauche, l'employeur continuerait à verser le salaire prévu lors de l'embauche mais l'Urssaf n'appellerait pas les cotisations salariales. Pour le jeune, pas de changement : son revenu net resterait le même et il ne perdrait pas les droits associés à ses cotisations. Pour l'employeur en revanche, les sommes n'étant pas appelées, elles resteraient dans ses caisses d'où, mécaniquement, une amélioration de sa trésorerie et donc de ses capacités d'investissement.

CDI ou CDD

L'effet compétitivité serait d'autant plus fort que le coup de pouce pourrait durer dans le temps. Dans l'hypothèse haute actuellement expertisée, à savoir jusqu'à 2,5 fois le SMIC et 30 ans maximum, l'employeur qui embaucherait un jeune de 27 ans par exemple

bénéficierait de l'exonération pendant trois ans.

Le marché du travail se réveille avec le déconfinement

Outre le périmètre précis des charges salariales exonérées (les cotisations Arrco-Agirc ne seraient pas concernées), les bornes de salaires ou d'âge, les autres critères structurants portent sur la nature des contrats de travail. A priori, l'idée serait de faire simple en embauchant toutes les embauches, CDI évidemment mais aussi CDD quelle que soit leur durée, sachant que plus la durée du contrat serait longue, plus l'employeur y gagnerait.

Autre paramètre très important : le dispositif sera-t-il ouvert aux seuls jeunes embauchés ? Ou faudra-t-il l'étendre aux jeunes déjà en place pour des raisons juridiques (mais avec une facture bien plus élevée) ? Reste aussi à calibrer la « pente » des allègements de cotisations : en biseau (100 % au SMIC puis de moins en moins jusqu'à zéro à 2,5 fois le SMIC si cette borne d'âge est retenue) ou par palier (de 1 à 2 fois le SMIC, de 2 à 2,5 fois le SMIC...).

Plus de 10 milliards

Des réponses à toutes ces questions dépend évidemment le coût pour les finances publiques puisque l'Etat devra compenser auprès de la Sécurité sociale les sommes dues si, évidemment, l'Elysée donne son feu vert. Avec la formule en biseau pour les seuls flux (les jeunes embauchés), elle serait de moins de 10 milliards. Si celle des paliers l'emporte et le stock (les jeunes déjà embauchés) est embarqué, alors elle dépasserait largement les 10 milliards, toujours selon nos informations. Réponse sous dix jours.

INTERVIEW Gabriel Attal : « Un plan global pour les jeunes avant l'été » (26/05)